

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

MINISTERE DU TRAVAIL / DE LA SECURITE SOCIALE

DIRECTION GENERALE DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA GESTION DU PERSONNEL CIVIL DE L'ETAT

90-839 du 5 Décembre 1990

DECRET N° 90/839 /MTSS /DGFP/DGPCE
portant inscription au tableau d'avancement au titre de l'année 1987 de Monsieur PENE (Arthur) Ingénieur d'Agriculture des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture).

(LE PREMIER MINISTRE,)

VISAS :

Vu la Constitution de 8 Juillet 1979 :

Vu la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 60/40 du 3/03/1960 fixant le statut commun des cadres de la catégorie A des Services Techniques ;

Vu le Décret n° 62/130/ME du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les catégories et hiérarchies des cadres créées par la Loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 62/198/FP du 5 Juillet 1962 relatif à la nomination, à la révocation des cadres de l'Etat ;

Vu le Décret n° 65/170/BE du 25 Juin 1965 réglant l'avancement des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 74/470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du Décret n° 62/196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des Fonctionnaires ;

Vu le Décret n° 89/631 du 7 Août 1989 portant nomination du Premier Ministre ;

Vu le Décret n° 90/513 du 1er Sept. 1990 portant nomination des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 90/514 du 1er Sept. 1990 portant organisation des intérim des Membres du Gouvernement ;

Vu le Décret n° 85/260 du 5 Mars 1985 déterminant le circuit d'approbation des actes relatifs aux intégrations, avancements et révisions des situations administratives ;

(Vu le décret 90/726 du 14 Novembre 1990 portant déblocage des effets financiers des avancements et des révisions des situations administratives ;

Vu l'Arrêté n° 1087/FP du 21 Juin 1980 fixant le règlement sur la solde des Fonctionnaires ;

Vu le Procès-Verbal de la Commission Administrative Paritaire d'avancement réunie à Brazzaville en date du 25 Septembre 1987 ;

Vu le Décret n° 90/581 du 18 OCTOBRE 1990 organisant

l'intérim du Premier Ministre.

DE C R E T E :

.../...

D.G.B.

D.C.F.

Article 1er. - Monsieur ~~FEENE~~ (Arthur) Ingénieur d'Agriculture en Chef de 3ème échelon des cadres de la catégorie II hiérarchie I des Services Techniques (Agriculture) en service la Direction des Projets et Programmes au Ministère de l'Agriculture, du Développement Rural à Brazzaville est inscrit au tableau d'avancement au titre de l'année 1987 pour le 4ème échelon de son grade à deux (2) ans.

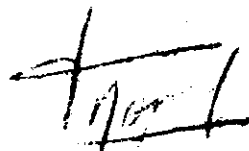
Article 2. - Le présent décret sera ~~enregistré~~ et publié ^{au 70} partout où besoin sera.

Par le Premier Ministre, par intérim, Brazzaville, le 5 Décembre 1990

et Le Ministre
du Travail / de la Sécurité So-
ciale



Jeanne DAMBENDZET -



Pierre MOUSSA.-

AMPLIATIONS :

JORPC.....	2
SGG/BC.....	2
DGFP/DGPCE.....	2
DGB.....	2
DCF.....	2
MDR.....	2
SGDR.....	2
D/APP/DOS.....	4
B/STAT/DGPCE.....	2
Intéressé.....	1

